

# Conseil Municipal du lundi 1<sup>er</sup> avril 2019 - 20h00

## Compte rendu

L'An deux mil dix neuf, le premier avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude OMNÈS, Maire.

Etaient présents : M. David BOUGEARD, M. Hervé TOSTIVINT, Mme Monique MACÉ, M. Christophe ALLÉE, Mme Fabienne DEMAY, M. Pierrick GILLET, M. Elie SALMON, Mme Chantal CRESPEL, M. Serge COLLET, Mme Joëlle BRINDEJONC,

Absents excusés : M. Xavier DUGENETAIS a donné procuration à M. ALLEE Christophe, Mme Linda GUENROC a donné procuration à Mme DEMAY Fabienne,

Absent(e)s : Mme Vanessa LECORGUILLÉ, Mme Sonia LE QUERNEC, M. Laurent PROVOST, M. René GOURGA,

**Nombre de Conseillers en exercice : 17 ;**

**Présents : 11 ;**

**Votants : 11+2 pouvoirs**

**Date de convocation 25/03/2019**

**Secrétaire : Fabienne DEMAY**

### OUVERTURE DE LA SEANCE

Le quorum étant respecté, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Le Conseil Municipal désigne Mme Fabienne DEMAY en tant que secrétaire de séance.

#### Ordre du jour :

Approbation du Procès Verbal de la réunion du 4 mars 2019

1. Comptes de gestion 2018
2. Comptes administratifs 2018
3. Affectation des résultats 2018
4. Taux d'imposition 2019
5. Budgets Primitifs 2019
6. Subvention : Demande de subvention exceptionnelle USM (Section basket)
7. Subvention : Demande de subvention exceptionnelle Association QUADS COOLS
8. Subvention : Demande de subvention du Comité des fêtes de Médréac
9. Association CSF : Bilan 2018, demande de subvention 2019 et mise en place d'une convention
10. Vote des subventions aux associations 2019
11. Marchés publics : Maîtrise d'œuvre travaux d'aménagement du centre bourg : Avenant n° 2 au marché
12. Marchés publics : travaux de renforcement du réseau EP Rue de Rennes : Avenant n° 1
13. Demande de Fonds de Concours Solidarité pour investissement 2019
14. Aliénation : Demande acquisition espaces publics « Rue des Mégalithes »
15. Aliénation : Vente d'un bien immobilier communal situé '1 Rue Emile Gourga »
16. SDIS : Convention de partenariat pour disponibilité des sapeurs pompiers sur temps périscolaire
17. Installations classées : Avis sur le projet EARL KERDY – Yvignac la Tour
18. Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par la délibération n° 38/14.04.2014
19. Questions diverses

#### **Lecture et approbation du PV de la séance du 4 mars 2019**

Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur le procès verbal de la dernière séance. Le procès verbal de la séance du 4 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

#### **COMPTE DE GESTION 2018 (DEL 2019-25)**

Monsieur le Maire annonce que les comptes de gestion du trésor public sont conformes aux comptes administratifs de la commune.

Monsieur le Maire propose de délibérer dans ces termes afin d'approuver les comptes de gestion :  
 Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;  
 Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Monsieur le Maire propose d'approuver les Comptes de Gestion 2018 proposés.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal :**

**DECLARE** à l'unanimité que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

### **Comptes Administratifs 2018 (DEL 2019-26)**

Monsieur le Maire laisse la présidence du Conseil Municipal au conseiller municipal, doyen d'âge. Les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2018 ainsi que les comptes administratifs 2018 sont présentés.

#### **Compte administratif de la commune**

##### **Section de fonctionnement**

	<b>Dépenses ou déficits</b>	<b>Recettes ou excédents</b>
<b>Résultats reportés de 2017</b>	-	1 071 086.24 €
<b>Opérations de l'exercice 2018</b>	941 679.39 €	1 620 030.59 €
<b>Totaux</b>	941 679.39 €	2 691 116 83 €
<b>Résultat de clôture du budget 2018</b>	-	<b>1 749 437.44 €</b>

##### **Section d'investissement**

	<b>Dépenses ou déficits</b>	<b>Recettes ou excédents</b>
<b>Résultats reportés de 2017</b>		136 100.69 €
<b>Opérations de l'exercice 2018</b>	1 393 915.22 €	408 230.21 €
<b>Totaux</b>	1 393 915.22 €	544 330.90 €
<b>Résultat de clôture du budget 2018</b>	<b>849 584.32 €</b>	

Hors de la présence de Mr OMNÈS, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** le compte administratif 2018 du budget Commune

#### **Compte administratif du service assainissement**

##### **Section de fonctionnement**

	<b>Dépenses ou déficits</b>	<b>Recettes ou excédents</b>
<b>Résultats reportés de 2017</b>	-	136 569.48 €
<b>Opérations de l'exercice 2018</b>	37 777.07 €	87 348.02 €
<b>Totaux</b>	37 777.07 €	223 917.50 €
<b>Résultat de clôture du budget 2018</b>	-	<b>186 140.43 €</b>

##### **Section d'investissement**

	<b>Dépenses ou déficits</b>	<b>Recettes ou excédents</b>
<b>Résultats reportés de 2017</b>	-	127 466.28 €
<b>Opérations de l'exercice 2018</b>	231 204.97 €	27 872.05 €
<b>Totaux</b>	231 204.97 €	155 338.33€
<b>Résultat de clôture du budget 2018</b>	<b>75 866.64 €</b>	

Hors de la présence de Mr OMNÈS, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** le compte administratif 2018 du budget Assainissement

## **Compte administratif du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**

### **Section de fonctionnement**

	<b>Dépenses ou déficits</b>	<b>Recettes ou excédents</b>
<b>Résultats reportés de 2017</b>	-	552.49 €
<b>Opérations de l'exercice 2018</b>	432.13 €	1 780.00 €
<b>Totaux</b>	432.13 €	2 332.49 €
<b>Résultat de clôture du budget 2018</b>		<b>1 900.36 €</b>

Hors de la présence de Mr OMNÈS, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** le compte administratif 2018 du budget SPANC

### **Pas de section d'investissement**

## **Compte administratif du Lotissement « Le Champ Janaie »**

### **Section de fonctionnement**

	<b>Dépenses ou déficits</b>	<b>Recettes ou excédents</b>
<b>Résultats reportés de 2017</b>	749.36 €	
<b>Opérations de l'exercice 2018</b>	435 030.58 €	435 030.08 €
<b>Totaux</b>	435 779.94 €	435 030.08 €
<b>Résultat de clôture du budget 2018</b>	<b>749.36 €</b>	

### **Section d'investissement**

	<b>Dépenses ou déficits</b>	<b>Recettes ou excédents</b>
<b>Résultats reportés de 2017</b>		<b>98 108.34 €</b>
<b>Opérations de l'exercice 2018</b>	425 865.64 €	426 173.26 €
<b>Totaux</b>	425 865.64 €	524 281.60 €
<b>Résultat de clôture du budget 2018</b>		<b>98 418.96 €</b>

Hors de la présence de Mr OMNÈS, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** le compte administratif 2018 du budget Lotissement le champ janaie

## **Affectation des résultats 2018 (DEL 2019-27)**

### **Budget communal :**

Monsieur le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018 du budget communal rappelle les résultats de la section de **fonctionnement** :

Résultat de l'exercice 2018 (A)	678 351.20 €
Report à nouveau (B)	1 071 086.24 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2018 (A+B)	1 749 437.44 €

Le résultat de la section d'**investissement** est le suivant :

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) (C)	-849 584.32 €
---	---------------

Les **restes à réaliser** de la section d'investissement sont les suivants :

Restes à réaliser en dépenses :	Restes à réaliser en recettes :	soldes des restes à réaliser : (D)
0 €	0 €	0.00 €

Il en ressort donc un **besoin de financement** de la section d'investissement :

Besoin de financement à la section d'investissement (E = C + D)	849 584.32 €
---	--------------

Conformément à l'instruction comptable M14, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** d'affecter au budget communal pour 2019, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la façon suivante :

1°) couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de (F) :	849 584.32 €
2°) le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	899 853.12€

### **Budget Assainissement :**

Monsieur le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018 du budget assainissement rappelle les résultats de la section de **fonctionnement** :

Résultat de l'exercice 2018 (A)	49 570.95 €
Report à nouveau (B)	136 569.48 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2018 (A+B)	186 140 .43 €

Le résultat de la section d'**investissement** est le suivant :

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) (C)	-75 866.64 €
---	--------------

Les **restes à réaliser** de la section d'investissement sont les suivants :

Restes à réaliser en dépenses :	Restes à réaliser en recettes :	soldes des restes à réaliser : (D)
0 €	0€	0 €

Il en ressort donc un **besoin de financement** de la section d'investissement :

Besoin de financement à la section d'investissement (E = C + D)	75 866.64€
---	------------

Conformément à l'instruction comptable M14, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** d'affecter au budget communal pour 2019, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la façon suivante :

1°) couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de (F) :	75 866.64 €
--	-------------

2°) le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	110 273.79€
--	-------------

### **Taux d'imposition 2019 (DEL 2019-28)**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de conserver les mêmes taux d'imposition pour l'année 2019 que ceux pratiqués en 2018. A taux constant le revenu serait le suivant :

	<b>Bases d'imposition prévisionnelles 2019</b>	<b>Taux 2019</b>	<b>Produit des impôts attendu pour 2019</b>
Taxe d'habitation	1 321 055	14,43 %	195 959 €
Taxe foncière bâti	897 823	17,15 %	159 752 €
Taxe foncière non bâti	178362	46,10 %	84 040 €
		<b>Total:</b>	<b>439 751 €</b>

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**APPROUVE** les taux d'imposition indiqués ci-dessus pour l'année 2019.

### **Budgets primitifs 2019 (DEL 2019-29)**

L'assemblée délibérante vote le budget au niveau du **chapitre** pour la section de fonctionnement et au niveau du **chapitre** pour la section d'investissement (le détail par article pour les dépenses d'investissement est fourni pour information).

## Budget Communal

### Section de Fonctionnement

#### Dépenses

	<u>Vote 2019</u>
011 Charges à caractère général	318 120.00 €
012 Charges de personnel	438 300.00 €
014 Atténuation de produits	150.00 €
65 Autres charges de gestion courante	219 985.00 €
66 Charges financières	50 000.00 €
67 Charges exceptionnelles	1 700.00 €
042 Opérations d'ordre	20 007.00 €
023 Virement à la section d'investissement	<u>1 350 232.78 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>2 398 494.78 €</b>

#### Recettes

	<u>Vote 2019</u>
70 Produits des services	106 200.00 €
73 Impôts et taxes	686 204.00 €
74 Dotations, subventions et participations	526 100.00 €
75 Autres produits de gestion courante	150 000.00 €
76 Produits financiers	0.00 €
013 Atténuation de charges	1 000.00 €
77 Produits exceptionnels	2 137.66 €
042 Opérations d'ordre	27 000.00 €
002 Excédent de fonctionnement antérieur reporté	<u>899 853.12 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>2 398 494.78 €</b>

### Section d'Investissement

#### Dépenses

	<u>Vote 2019</u>
10 Dotations, fonds divers et réserves	1 300.00 €
16 Remboursements emprunts et dettes	371 500.00 €
20 Immobilisations incorporelles	104 500.00 €
21 Immobilisations corporelles	492 200.00 €
2111 Terrains nus	44 000.00 €
2128 Autres agencem. et aménagement. Terrains	101 700.00 €
2132 Immeubles de rapport	280 000.00 €
2152 Installations de voirie	3 000.00 €
2156 Matériel et outillage de défense civile	1 000.00 €
2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	5 000.00 €
2182 Matériel de transport	20 000.00 €
2183 Matériel informatique et de bureau	14 000.00 €
2184 Mobilier	4 000.00 €
2188 Acquisition divers matériels	19 500.00 €
23 Immobilisations en cours	1 137 000.00 €
2312 Aménagement de terrains	12 000.00 €
2313 Constructions	135 000.00 €
2315 Installations, matériel et outillage techniques	970 000.00 €
2318 Autres Immos corporelles	20 000.00 €
040 Opérations d'ordre	27 000.00 €
001 Déficit antérieur reporté	<u>849 584.32 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>2 983 084.32 €</b>

## Recettes

	<u>Vote 2019</u>
10 Dotations, fonds divers, réserves	1 008 584.32 €
10222 F.C.T.V.A.	150 000.00 €
10226 Taxe aménagement	9 000.00 €
1068 excédents capitalisés	849 584.32 €
13 Subventions et participations	269 000.00 €
16 Emprunts et dettes	175 260.22 €
2315 Installations, matériels et outillages techniques	130 000.00 €
024 Produits des cessions	30 000.00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	1 350 232.78 €
040 Opérations d'ordre	20 007.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 983 084.32 €</b>

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2019 « Commune »

<b>Budget du service d'Assainissement</b>
---

## Section d'Exploitation

### Dépenses

	<u>Vote 2019</u>
011 Charges à caractère général	75 800.00 €
66 Charges financières	0.00 €
042 Opérations d'ordre	13 886.05 €
023 Virement à la section d'investissement	<u>97 171.53 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>186 857.58 €</b>

### Recettes

	<u>Vote 2019</u>
70 Produits des services	76 500.00 €
042 Opérations d'ordre	83.79 €
002 Excédent d'exploitation antérieur reporté	<u>110 273.79 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>186 857.58 €</b>

## Section d'Investissement

### Dépenses

	<u>Vote 2019</u>
16 Emprunts	16 385.50 €
20 Immobilisations incorporelles	40 000.00 €
23 Immobilisations en cours	130 000.00 €
040 Opérations d'ordre	83.79 €
041 Opérations d'ordre	60 000.00 €
001 Déficit antérieur reporté	<u>75 866.64 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>322 335.93 €</b>

### Recettes

	<u>Vote 2019</u>
10 Dotations, fonds divers et réserves	75 866.64 €
040 Opérations d'ordre	13 886.05 €
041 Opérations d'ordre	60 000.00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	97 171.53 €
1641 Emprunts et dettes assimilées	<u>75 411.71 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>322 335.93 €</b>

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2019 « Assainissement »

## Budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif ( SPANC)

### Section d'Exploitation (Pas de section d'investissement)

#### Dépenses

	<u>Vote 2019</u>
011 Charges à caractère général	4 500.00 €
65 Autres charges de Gestion Courante	<u>550.00 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>5 050.00 €</b>

#### Recettes

	<u>Vote 2019</u>
70 Produits des services	3 149.64 €
002 Excédent de fonctionnement antérieur reporté	<u>1 900.36 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>5 050.00 €</b>

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2019 « SPANC »

## Budget Lotissement communal le Champ Janaie

### Section de Fonctionnement

#### Dépenses

	<u>Vote 2019</u>
60 Achats et variations de stocks	152 000.00€
65 Autres charges de gestion courante	5.00 €
66 Charges financières	3 200.00 €
043 Op. Ordres à l'intérieur de la section	3 205.00 €
042 Op. Ordre de transfert entre section	377 726.92 €
002 Déficit de fonctionnement	<u>749.36 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>536 886.28 €</b>

#### Recettes

	<u>Vote 2019</u>
7015 Vente de terrains aménagés	100 749.36 €
043 Op. Ordres à l'intérieur de la section	3 205.00 €
042 Op. Ordre de transfert entre section	<u>432 931.92 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>536 886.28€</b>

### Section d'investissement

#### Dépenses

	<u>Vote 2019</u>
1641 Emprunt	72 987.00 €
040 Opérations d'ordre	<u>432 931.92 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>505 918.92 €</b>

#### Recettes

	<u>Vote 2019</u>
001 Excédent reporté	98 415.96 €
168741 Avances de la commune	29 776.04 €
040 Opérations d'ordre	<u>377 726.92 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>505 918.92 €</b>

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2019 « Lotissement le champ janaie »

## Demande de subvention exceptionnelle USM (Section Basket) (DEL 2019-30)

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention de l'USM Section Basket et indique que des précisions ont été demandées à l'association car cette demande n'a pu être délibérée lors de la réunion du 4 mars dernier. L'évolution de la section basket au niveau régional occasionne des coûts supplémentaires et la subvention précédemment octroyée ne suffit plus à conserver un équilibre financier, l'USM sollicite une subvention d'un montant de 2 000€

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € à L'USM section BASKET

**CHARGE** Monsieur le Maire de faire procéder au versement de la subvention.

#### **Demande de subvention exceptionnelle Association Quads Cools (DEL 2019-31)**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de demande de subvention reçu de l'association Quads cool de Médréac.

L'association demande une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 745.00€.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**DECIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de 2 500.00€ (1000€ + 1500€ exceptionnelle) à l'association Quads cool

**CHARGE** Monsieur le Maire de faire procéder au versement de la subvention.

#### **Demande de subvention 2019 comité des fêtes de Médréac (DEL 2019-32)**

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention faite par le comité des fêtes de Médréac pour les animations du « Vendredi du Rail » et les manifestations tels que « Relais du petit poucet », « Fête de la musique », « spectacle de Noël ». De nouvelles charges et de nouvelles dépenses sont à prévoir en 2019, le comité des fêtes sollicite donc une subvention de 3 600.00€.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**DECIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de 3 600.00€ (2000€+ 1600€ exceptionnelle) au comité des fêtes de Médréac

**CHARGE** Monsieur le Maire de faire procéder au versement de la subvention.

#### **Association CSF : Bilan 2018, demande de subvention 2019 et mise en place d'une convention (DEL 2019-33)**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que l'association CSF de Médréac a présenté à la commune son compte administratif 2018 et le budget prévisionnel 2019. Ce compte administratif et ce budget primitif ont été présentés pour validation lors de l'assemblée générale de l'association.

Monsieur Christophe ALLÉE présente aux membres présents le compte rendu de ces budgets et de l'activité de l'association CSF.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le versement de la subvention d'un montant de 45 000€ pour l'année 2019 (pour l'ALSH, le club parents, le CLAS et l'EVS) et demande l'autorisation de signer la convention s'y rapportant.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**APPROUVE** le bilan financier de l'association pour l'année 2018 ;

**DECIDE** de subventionner à hauteur de 45 000 € l'association CSF au titre de l'année 2019 pour soutenir ses missions d'intérêt général et d'inscrire les crédits nécessaires au BP 2019 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention financière avec l'association afin de définir les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

**CHARGE** Monsieur le Maire de verser la subvention de 45 000 €.



## Vote des subventions aux associations 2019 (DEL 2019-34)

Monsieur le Maire propose de voter les subventions suivantes aux associations

Nom de l'association	Ville	Vote de la subvention 2019
Club des Menhirs	Médréac	380 €
Association Quads-cool	Médréac	1000 € + 1500€ = 2 500€
Association communale de Chasse	Médréac	200 € fonctionnement + 400 € pour le piégeage = 600€
UNC - AFN	Médréac	300€
Union Sportive Médréac	Médréac	3 000 € + 1 000€ = 4 000€
Vie Libre section Médréac	Médréac	380 €
Comité des fêtes de Médréac	Médréac	2 000 € + 1 600€ = 3 600€
Association Loisirs Créatifs	Médréac	250 €
Musiques et orgues	Montauban	170 €
Amicale des donneurs de sang	Montauban	150 €
Association le trèfle à 4 feuilles	Montauban/ Médréac	500 €
EAPB Brocéliande - Athlétisme	Iffendic	50 €
Olympic club Montalbanais- Judo	Montauban	150 €
OCCE école publique (petites sorties scolaires)	Médréac	15 €/enfant pour 1 sortie /an sur justificatif Soit 1 530 € (*1)
OCCE Ecole publique (classe de découverte)	Médréac	50 € x 36 élèves Soit 1 800 € (*2)
Ecole privé St Joseph (Semaine au cirque)	Médréac	50 € x 70 élèves Soit 3 500 € (*2)
CSF de Médréac (accueil de loisirs)	Médréac	45 000 €
Association Gymnastique volontaire	Médréac	250 € + 250 € = 500€
Comice agricole intercommunal		1 492.80 €
Non affecté		8 147.20 €
<b>Total prévu au budget :</b>		<b>75 000.00 €</b>

Pour les sorties scolaires, le Conseil Municipal précise qu'il est subventionné 1 sortie par élève (petite ou grande) par année scolaire

(\*1) Pour les petites sorties scolaires (à la journée), la règle de financement adoptée par la commune pour les deux écoles est la suivante :

→ 15 €/enfant pour 1 sortie /an sur justificatif présenté par l'école.

(\*2) Pour les voyages scolaires (plusieurs jours), la règle de financement adoptée par la commune pour les deux écoles est la suivante :

→ pour un voyage dont le cout par élève est < 500 € : 50 €/enfant pour 1 voyage /an sur justificatif présenté par l'école.

→ Pour un voyage dont le cout par élève est > 500 € : 10% du cout du voyage pour 1 voyage / an sur justificatif présenté par l'école.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**DECIDE** d'accorder les subventions énoncés ci-dessus au titre de l'année 2019 ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de procéder au versement de ces subventions.

## Maîtrise d'œuvre Travaux aménagement du centre bourg : Avenant n° 2 (DEL 2019-35)

Monsieur le Maire indique que depuis les travaux (Tranche 1 année 2017), il est apparu nécessaire d'étendre le périmètre de la mission de maîtrise d'œuvre à l'aménagement de la Rue de Dinan RD 61, au redimensionnement de la Rue de Bretagne RD 220, aux études et suivi de travaux de mise en lumière de l'église, aux études d'aménagement des abords de la salle des fêtes, à l'adaptation du mode de traitement des sols, choix de matériaux de la Tranche 3 en fonction des aménagements déjà réalisés dans le centre bourg. L'enveloppe initiale des travaux (après avenant n°1) est portée de 1 698 832.00€HT à 1 958 634.98€HT. Un avenant n°2 est présenté par le Maître d'œuvre ATEC OUEST, celui-ci a pour objet, comme le prévoit l'article 6 du CCAP, de fixer le forfait définitif de rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre par rapport au coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre.

La décomposition des marchés des travaux engagés se présente comme suit :

2017 : Tranche 1 – VRD 585 427.98€HT

2018 : Tranche 2 – VRD585 025.55€HT

2018 : Tranche 2 Maçonnerie 24 630.00€HT

2019 : Tranche 3 – VRD763 551.45€HT

**TOTAL TRAVAUX ENGAGES : 1 958 634.98€HT**

La nouvelle décomposition de la rémunération :

Enveloppe financière travaux 1 958 634.00€

Taux de rémunération 4,000%

**FORFAIT DE REMUNERATION HT : 78 345.40€HT**

Le montant initial du marché de Maîtrise d'œuvre après avenant n°1 s'élève à : 67 953.28€HT soit 81 543.94€TTC

Le montant de l'avenant n° 2 proposé s'élève à : 10 392.12€HT soit 12 470.54€TTC ce qui porte le montant du marché de Maîtrise d'œuvre à : 78 345.40€HT soit 94 014.48€TTC.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cet avenant n°2.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**APPROUVE** la passation de l'avenant n°2 proposé par ATEC OUEST d'un montant de 10 392.12€HT soit 12 470.54€TTC

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer les documents se rapportant à cette décision.

#### **Travaux de renforcement du réseau EP Rue de Rennes : Avenant n° 1 (DEL 2019-36)**

Monsieur le Maire précise que dans le cadre des travaux de renforcement du réseau EP Rue de Rennes, il a été jugé opportun et nécessaire d'adapter le programme des travaux.

Les principales adaptations sont :

- Le contrôle du réseau EU existant (hydro curage et inspection TV) sur la section du chantier Rue de Rennes
- La modification des grilles en amont du plateau surélevé avec création de bouche d'engouffrement
- La création d'un branchement EU à hauteur du N° 15
- La modification du regard sous chemin d'accès au lavoir afin de récupérer les eaux de ruissellement
- La modification du profil du réseau en raison du croisement de réseaux souples non répertoriés sur les demandes de renseignements de travaux.

Un avenant n° 1 est proposé par l'entreprise RENNES TP pour ces prestations supplémentaires :

Montant HT : 6 601.85€

Montant TTC : 7 922.22€

Montant initial du marché (Délib. 2018.68 du 05/11/2018):

87 294.75€ HT

104 753.70€TTC

Nouveau montant du marché :

93 896.60€HT

112 675.92€TTC

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cet avenant n°1.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**APPROUVE** la passation de l'avenant n°1 proposé par l'entreprise RENNES TP d'un montant de 6 601.85€HT soit 7 922.22€TTC

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer les documents se rapportant à cette décision.

#### **Demande de Fonds de concours solidarité pour investissement 2019 (DEL 2019-37)**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2018/129/YvP du 11/07/2018, la communauté de communes St Méen Montauban a créé un dispositif « Fonds de concours solidarité » applicable dès l'année 2018. Tous les travaux d'investissement sont éligibles, avec la possibilité de cumuler sur 3 ans. Le montant minimal du FDC sollicité est de 5 000.00€ sachant que le montant autofinancé par la commune doit être supérieur ou égal au FDC. Les communes concernées par ce dispositif sont les communes qui ne bénéficient pas de retombées financières directes et/ou importantes de l'action économique de la communauté de communes, la commune de MEDREAC est concernée par ce dispositif.

Les critères de répartition permettent à la commune de Médréac de pouvoir bénéficier d'une participation totale de 12 942.00€/an.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Fonds de concours solidarité 2019 et 2020 pour les travaux d'aménagement du centre bourg Tranche 3 (investissement 2019) selon le tableau de financement présenté ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Estimation Travaux	763 551.00€HT	Fonds de concours solidarité Communauté de Communes 2019	12 942.00€
		Fonds de concours solidarité Communauté de Communes 2020	12 942.00€
		DETR 2019	60 000.00€
		Autofinancement Commune	677 667.00€
Total	763 551.00€HT	Total	763 551.00€HT

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**APPROUVE** l'opération et le plan de financement présenté pour les travaux d'aménagement du centre bourg Tranche 3

**DECIDE** de solliciter le Fonds de Concours Solidarité pour un montant de 12 942.00€ sur l'année 2019 et de 12 942€ sur l'année 2020 ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à cette décision.

#### **Aliénation : Demande d'acquisition espaces publics Rue des Mégolithes (DEL 2019-38)**

*(Monsieur le Maire concerné indirectement par cette affaire a quitté la salle et n'a pas pris part à la décision)*

Monsieur Tostivint Hervé, Adjoint, donne lecture du courrier de Monsieur METAYER Loïc qui souhaite acquérir une portion de terrain communal d'environ 40m<sup>2</sup> jouxtant sa propriété située 25 Rue des Mégolithes.

La portion de terrain concernée fait partie de la parcelle cadastrée section AB n° 247 faisant office de parking mais il est constaté que cette portion de parking n'a plus d'usage de voie publique et nous pouvons considérer qu'il s'agisse d'un délaissé de voirie.

S'agissant d'un délaissé de voirie qui n'est pas affecté à l'usage public, cette portion de terrain est donc déclassée de fait du domaine public et peut donc être aliénée.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette cession et ses modalités.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**DECIDE** de vendre une portion d'environ 40m<sup>2</sup> de la parcelle de terrain communal cadastrée section AB n°247 ;

**FIXE** le prix de vente à 5€ le m<sup>2</sup> ;

**PRECISE** que les frais liés à cette transaction (frais de notaire et de bornage) seront à la charge de l'acquéreur ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de faire procéder au bornage de la parcelle à vendre et de signer les pièces se rapportant à cette décision.

#### **Aliénation : Vente d'un bien communal situé « 1 Rue Emile Gourga » (DEL 2019-39)**

*(Madame CRESPEL Chantal intéressée par cette affaire a quitté la salle et n'a pas pris part à la décision)*

Vu les articles L 2121-29 du CGCT,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Considérant que ledit immeuble, situé sur la parcelle cadastrée section AB n° 102, n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation, Vu la délibération 2019-24 en date du 04 mars 2019 désaffectant ce bien pour le faire entrer dans le domaine privé de la commune,

Considérant que l'immeuble sis « 1 rue Emile Gourga » appartient au domaine privé communal,

Considérant l'estimation de la valeur vénale du bien situé « 1 Rue Emile Gourga » établie par l'office notariale SCP PINSON EON par courrier en date du 13 mars 2019,

Considérant les rapports des diagnostics techniques immobiliers (constat amiante, installation électrique, diagnostic énergétique.....) en cours de réalisation,

Considérant l'évaluation des travaux importants à prévoir pour la rénovation et la réhabilitation de ce local, Le conseil municipal est donc appelé à valider la cession de cet immeuble communal et d'en définir les conditions générales de vente.

Monsieur la Maire précise qu'une offre d'un montant de 30 000€ (trente mille euros) net vendeur a été transmise à la commune par Mme CRESPEL Cécile et Mr RUELLAN Maxime.

Au vu des éléments et considérant l'opportunité de sortir ce bien du patrimoine immobilier de la commune,

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**ACCEPTE** de prononcer la cession de l'ensemble immobilier situé « 1 Rue Emile Gourga » à Médréac (35360), parcelle cadastrée section AB n° 102 d'une superficie totale de 539m<sup>2</sup>, au profit de Mme CRESPEL Cécile et Mr RUELLAN Maxime domiciliés 41 Rue de Rennes à Médréac (35360) pour un montant net vendeur de 30 000.00€ (trente mille euros)

**PRECISE** que les frais liés à cette transaction seront à la charge de la commune ;

**AUTORISE** Monsieur le maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

#### **SDIS : Convention de partenariat pour disponibilité des sapeurs pompiers sur le temps périscolaire (DEL 2019-40)**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet de convention de partenariat entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine et la commune visant à augmenter les plages horaires de disponibilité opérationnelle des sapeurs-pompiers volontaires du Centre d'incendie et de secours de Médréac. Cette convention fixe, en effet, les conditions dans lesquelles les sapeurs-pompiers volontaires sont susceptibles de bénéficier ponctuellement d'autorisations pour laisser à la garderie et/ou au restaurant scolaire leurs enfants scolarisés dans les écoles de la commune. Ils pourront ainsi assurer leurs missions opérationnelles engagées au-delà des horaires initialement prévus tout en sachant que leurs enfants sont pris en charge par la collectivité. Il est proposé que cette prise en charge soit gratuite pour les sapeurs-pompiers. La liste des enfants concernés sera établie à chaque début d'année scolaire par le chef du centre d'incendie et de secours en concertation avec la Mairie.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**APPROUVE** la convention entre le Service départemental d'incendie et de secours d'Ille-et-Vilaine et la commune,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document afférent.

#### **Installations classées : Avis sur le projet EARL KERDY – Yvignac la Tour (DEL 2019-41)**

Monsieur le Maire informe qu'une enquête publique sera ouverte du 9 avril au 9 mai 2019 sur la demande présentée par l'EARL KERDY en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter un élevage porcin de 3 247 animaux équivalents au lieudit « Kerdy » à Yvignac la Tour

Monsieur le Maire, après présentation du dossier, et conformément à l'article R. 181-38 du Code de l'Environnement invite le conseil municipal à donner un avis sur ce projet.

#### **Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**EMET** un avis favorable au dossier de demande d'autorisation, de l'EARL KERDY, pour l'exploitation d'un élevage porcin de 3 247 animaux équivalents au lieudit « Kerdy » à Yvignac la Tour.

**Décisions prises par Monsieur le Maire en et vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par la délibération n° 38/14.04.2014 (DEC 2019-04)**

Intitulé du contrat	Attributaire	Montant du contrat TTC	Date de notification
Support pour jardinières	BUSNEL	2 680.02€	20/03/2019

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**PREND ACTE** de la décision présentée ci-dessus lors de la réunion du 1<sup>er</sup> avril 2019.

**Questions diverses**

Permanence bureau de vote « élections européennes » le dimanche 26 mai 2019.

Réflexion sur les travaux du parking de la salle des fêtes

David Bougeard donne lecture du compte rendu du conseil d'école qui a eu lieu le lundi 18 mars 2019.

Une rencontre est programmée le lundi 6 mai à 19h30 avec les parents d'élèves de l'école publique

Serge Collet rappelle la demande faite par l'association de chasse, l'association recherche un emplacement pour la mise en place d'une structure pour les rassemblements

Christophe Allée fait part de la journée citoyenne que aura lieu le samedi 25 mai 2019.

Xavier Dugenetais et Christophe Allée indique qu'une rencontre a eu lieu avec un promoteur de santé, celui-ci a proposé une mission d'assistance pour un projet d'extension de la maison médicale située « Rue de Chateaubriant »

Monsieur le Maire indique que des travaux de création d'un passage piéton sont prévus « Rue de Landujan ».

Prochaine réunion du conseil municipal le lundi 6 mai 2019 à 20h00

**CLOTURE DE LA SEANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h00.